



Procès-Verbal
De la Commission Départementale des Terrains et des Installations Sportives
du mercredi 21 Octobre 2020

Président : M. ORTUNO.

Présents : M. BAUDUIN, M. REHOUDJA, M. HORMI, M. BEDUER, M. HIMMI

Secrétaire de Séance : Mme. AMRI.

1. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS

Tremblay en France - Stade Fernand Noël - NNI-930710302.

La Commission accuse réception du mail émanant de M. MACUIT Chef de Service Patrimoine et Installations Sportives l'informant que ce stade était fermé et n'était plus utilisé pour la pratique du football.

Parc Interdépartementale des Sports de Marville - NNI : 930270211

Ce terrain était classé en niveau 5 jusqu'au 01 Juillet 2019.

Cette installation a été visitée le 12/10/2020 par M. HORMI et M. HIMMI de la Commission Départementale des Terrains et des Installations Sportives.

Actuellement il n'est pas utilisé pour la pratique du football (en friche).

Il n'appartient plus au département et a été rétrocédé au Red Star FC qui doit effectuer des travaux pour la mise aux normes de ce dernier (mail de M. GARIN) Responsable Technique du parc de Marville.

Sevran - Stade Jess Owens NNI-930710301.

Cette installation était classée en niveau 5SYE jusqu'au 27/09/2019.

Celle-ci a été visitée par M. BAUDUIN et M. REHOUDJA de la Commission Départementale des Terrains et des Installations Sportives.

La Commission demande de transmettre les documents demandés à la Commission Départementale des Terrains et des Installations Sportives afin de compléter le dossier de classement.

Dans cette attente, la Commission autorise le déroulement des rencontres officielles de District sur ce terrain.

Le classement définitif sera prononcé à réception des documents demandés (copie à la ville et au club).

2. CLASSEMENT ECLAIRAGE REGIONAL

Livry-Gargan - NNI-930460102.

Mesures relevées par M. BAUDUIN de la Commission Départementale des Terrains et des Installations Sportives le 15 Octobre 2020.

Eclairage moyen : 139
Facteur d'uniformité : 0.72
Rapport Emini/Emaxi : 0.41

La Commission donne un avis Favorable pour une confirmation de classement au niveau E5 sous réserve de l'accord de la Commission Régionale des Terrains et des Installations Sportives.

Stade Bernard Lama NNI 93 079 02 01.

La Commission Départementale des Terrains et des Installations Sportives accuse réception du mail de M. OUIDIR en date du 19 Octobre 2020. En attendant le retour des documents demandés à la ville pour un classement Définitif, la Commission donne un avis favorable pour le déroulement des compétitions jusqu'au 31 Janvier 2021.

Prochaine Réunion : le mercredi 09 Décembre 2020 à 15h00.